

Opération Vigilance

Directives générales aux parents
d'enfants âgés de **0 à 6 ans**





Créé en 1985, Enfant-Retour Québec offre des services de première ligne aux familles affligées par la disparition d'un enfant. Notre personnel accompagne, appuie et conseille ces familles éprouvées en collaborant étroitement avec les agences d'application de la loi, d'autres organisations de recherche d'enfants disparus ainsi que les médias.

De plus, Enfant-Retour Québec dispense des programmes complets d'éducation et de prévention spécifiquement conçus pour les enfants, les parents et les professionnels.

SOYEZ NOS YEUX! Aidez à rechercher les enfants portés disparus en vous joignant à Opération Vigilance dès aujourd'hui!

Visitez notre site Web au:

www.enfant-retourquebec.ca

ou communiquez avec nous au:

514.843.4333



Certains parents hésitent à parler de sécurité personnelle avec leur enfant par crainte de l'effrayer ou d'affecter sa spontanéité. Il demeure que de transmettre à un enfant les connaissances et les trucs pratiques dont il a besoin pour veiller sur lui-même est aussi important que de lui enseigner à lire et à écrire.

Plus les enfants auront confiance en leur propre capacité d'assurer eux-mêmes leur sécurité, mieux ils seront équipés pour affronter diverses situations difficiles en classe, dans leurs relations avec les autres et, plus tard, sur le marché du travail. **Nous léguons aux enfants des aptitudes pour la vie.**

Comment discuter de sécurité personnelle

- Abordez le sujet de manière calme et positive, de la même façon que vous discuteriez de procédures d'urgence en cas d'incendie ou de règles de sécurité à bicyclette;
- Choisissez des mots simples et courts que votre enfant pourra aisément comprendre;
- Donnez à votre enfant des directives claires, appropriées à son âge et gardez un ton léger et agréable;
- Utilisez des situations de tous les jours pour renforcer les concepts de sécurité dont vous avez déjà discuté et pour introduire des règles additionnelles à mesure que votre enfant aura à relever de nouveaux défis, comme de marcher dans le voisinage ou d'aller au cinéma sans être accompagné par un adulte.

C'est grâce à la confiance en soi qu'un enfant peut se défendre et faire de bons choix. D'avoir peur et de manquer d'assurance rendent les enfants vulnérables. Toutefois, si vous leur enseignez dès leur jeune âge à se défendre, à avoir confiance en leur propre jugement et à dire **NON!** lorsqu'il le faut, ils sauront puiser en eux-mêmes les ressources nécessaires pour assurer leur propre sécurité.



Favoriser l'estime de soi chez votre enfant

Des façons de favoriser l'**estime de soi** chez votre enfant :

- Dites plusieurs fois par jour à votre enfant que vous l'aimez;
- Manifestez votre amour envers votre enfant par des gestes et par des mots : un regard, une caresse, un sourire, du renforcement positif sont autant de façons de démontrer à votre enfant à quel point il vous est précieux;
- Soulignez les qualités qui font que votre enfant est unique et spécial. Félicitez-le de ses réussites et encouragez-le à développer de nouveaux talents;
- Tandis que votre enfant grandit et s'épanouit, assurez-le de votre amour inconditionnel, même si son comportement ne vous semble pas toujours acceptable;
- Créez un climat de confiance et d'ouverture avec votre enfant. Parlez-lui et soyez à l'écoute de ses besoins. Rappelez-lui qu'il ne doit jamais hésiter à vous confier quoi que ce soit qui l'embarrasse ou le rend mal à l'aise.

Une règle fondamentale: surveillez toujours les jeunes enfants

Ne laissez jamais un enfant de moins de 7 ans sans surveillance dans un lieu public, aux toilettes publiques, dans un véhicule ou dans une poussette, même pour une seule minute. Quelques secondes suffisent pour qu'un enfant laissé seul disparaisse.



Dès l'âge de 1 ou 2 ans: le système d'alarme

Lorsqu'un enfant vous signale verbalement ou physiquement qu'un contact le rend mal à l'aise, respectez son droit de dire NON! Laissez votre enfant décider de la proximité physique qui lui convient. Votre enfant apprendra graduellement à faire confiance à son instinct (son système d'alarme interne) et à identifier les signaux physiques qui l'avertissent de se méfier d'une situation ou d'une personne qui le met mal à l'aise, l'embarrasse ou l'effraie.

Dès l'âge de 2 ou 3 ans: ses informations personnelles

Apprenez à votre enfant son nom, son adresse, son numéro de téléphone, son âge, sa date de naissance, ainsi que vos noms complets (pas seulement maman et papa) et les numéros où on peut vous joindre en tout temps. Vous pouvez composer une comptine amusante regroupant ces informations personnelles à utiliser en cas d'urgence. Amusez-vous à réciter votre comptine lors de vos activités quotidiennes, par exemple en conduisant la voiture ou en préparant le souper.

Dès l'âge de 3 ou 4 ans: où trouver de l'aide

Identifiez dans le voisinage des endroits sûrs où votre enfant pourrait obtenir de l'aide ou chercher refuge : maisons Parents-Secours, commerces, édifices publics, restaurants, résidences de gens en qui vous avez confiance. Enseignez aussi à votre enfant comment utiliser le 911 en cas d'urgence.

Dès l'âge de 4 ou 5 ans: demander la permission

Enseignez à votre enfant qu'il doit toujours demander la permission avant de se rendre où que ce soit, de suivre quelqu'un, de monter à bord d'une voiture ou d'accepter un cadeau, même s'il s'agit d'un membre de la famille ou d'un ami proche. Expliquez-lui qu'il est important que vous sachiez toujours où il se trouve, avec qui il est et ce qu'il fait, afin de pouvoir l'aider en cas d'urgence.

Choisir les personnes à qui vous confiez votre enfant

À la garderie

- Assurez-vous que le service de garde enregistre chaque jour les présences et qu'il vous avisera immédiatement de toute absence;
- Dites toujours à votre enfant qui passera le chercher. Prévoyez d'autres solutions en cas d'imprévu;
- Identifiez les effets personnels de votre enfant à l'aide d'un symbole à l'extérieur de l'article. Écrivez son nom seulement à l'intérieur. Un enfant aura plus tendance à faire confiance à une personne qui l'interpellerà par son nom;
- Choisissez une garderie de qualité avec des éducateurs expérimentés qui offrent un environnement stimulant;
- Aidez à faciliter l'intégration et l'adaptation de votre enfant à son nouvel environnement en l'accompagnant durant ses visites initiales. Prévoyez passer du temps avec lui et rencontrez les éducateurs.

À la maison

- Choisissez quelqu'un en qui vous avez confiance, tel un membre de la famille ou une personne qui vous a été chaleureusement recommandée. Vérifiez toujours soigneusement les références données avant de confier votre enfant à quiconque;
- Avant de confier votre enfant à un nouvel adulte, préparez-le en intégrant graduellement cette personne dans votre vie. Observez la qualité des relations entre celle-ci et votre enfant;
- Prenez le temps d'expliquer au gardien ou à la gardienne la routine quotidienne de votre enfant et ses besoins. Assurez-vous de lui laisser tous les numéros de téléphone où l'on pourra vous joindre en tout temps;

Que votre enfant fréquente une garderie ou qu'il soit gardé à la maison, soyez très attentif à ce que votre enfant vous dit à la fin de la journée et fiez-vous toujours à votre propre instinct...



Magasinage

- Faire des courses n'est habituellement pas une activité amusante pour les enfants. Si possible, laissez votre enfant à la maison avec une personne de confiance;
- Assurez-vous de toujours avoir avec vous une pièce d'identité de votre enfant, tel un carnet ou une carte d'identité (offerts gratuitement à Enfant-Retour Québec) incluant une bonne photo récente de votre enfant. Ce document s'avérera un outil précieux si jamais votre enfant et vous, étiez séparés;
- En arrivant au centre commercial, identifiez avec votre enfant les personnes et les endroits où il pourrait demander de l'aide si nécessaire;
- Rappelez à votre enfant de toujours rester à portée de vue en tout temps;
- Ne laissez jamais votre enfant seul dans un endroit public tel un magasin de jouets, une salle de jeux vidéo, une salle de cinéma ou une aire de jeu, en comptant sur le personnel en place pour le superviser. Ce n'est pas leur rôle et ils n'ont pas reçu de formation à cet égard.

Si vous êtes séparé(e) de votre enfant

- Restez calme;
- Vérifiez les environs immédiats;
- Rendez-vous au kiosque d'information pour prévenir le commis que vous avez perdu votre enfant et montrez-lui une photo de l'enfant;
- Le commis déclenchera sans tarder les procédures d'urgence adéquates tout en demandant l'aide du personnel de sécurité.

Profitez d'une sortie au centre commercial pour enseigner à votre enfant ce qu'il doit faire si jamais il se trouve séparé de vous:

- Il doit demeurer près de l'endroit où vous avez été séparés afin qu'il soit plus facile pour vous de le retrouver;
- Il doit demander l'aide d'un commis de magasin à proximité. Cette personne est habituellement celle qui se trouve le plus près de la caisse enregistreuse et elle pourrait être vêtue d'un uniforme ou porter un insigne indiquant son nom;
- Il ne doit jamais partir à votre recherche, retourner à la voiture ou quitter le centre commercial sans vous.



7101, avenue du Parc, bureau 100
Montréal (Québec) H3N 1X9
Tél.: 514.843.4333
Sans frais: 1 888 692.4673
Télec.: 514.843.8211
info@enfant-retourquebec.ca

www.enfant-retourquebec.ca